



QUAKERS

Comité canadien des
services des Amis

L'incarcération coûte beaucoup plus cher que d'autres options applicables. Elle ne réduit pas non plus le récidivisme. Pourquoi le système carcéral persiste-t-il ?
Qui en bénéficie ?



par Lindsay Hunt et Karen Ridd

Sommaire exécutif

Distribué
2026 05 12

Cui bono

À qui profitent les prisons fédérales du Canada ?

Le Service correctionnel du Canada disposait d'un budget de **3,17 milliards** de dollars pour l'exercice 2024-2025.

94,1 %

ont été consacrés aux opérations de détention et au personnel.



5,9 %

ont été consacrés à la surveillance et au soutien communautaires.

LE PROFIT DES ENTREPRISES AVANT LE BIEN-ÊTRE PUBLIC

De janvier 2022 à novembre 2024, le Service correctionnel du Canada a attribué plus de **13 000** contrats privés pour un montant total de plus de **3,6 milliards** de dollars.



La Société McKesson Canada a reçu **215 millions** de dollars pour des produits pharmaceutiques et autres produits médicaux.



Paladin Technologies a reçu **18,3 millions** de dollars pour des services de surveillance.

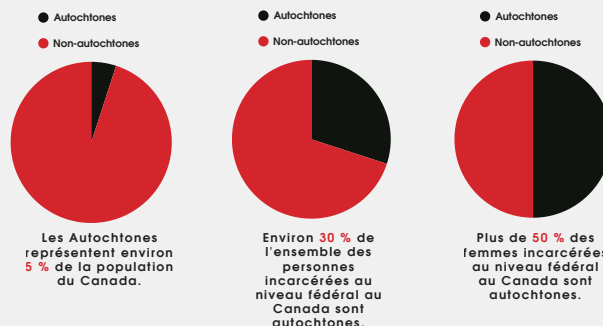
LE COÛT DE L'INCARCÉRATION

En **2021**, le coût moyen de l'incarcération d'une personne s'élevait à **150 505 \$** par an (259 654 \$ pour les femmes).

Une différence de **74,5 %** dans le coût annuel.

Le coût moyen de la prise en charge d'une personne dans la communauté en **2021** était de **38 418 \$** par an.

INÉGALITÉ SYSTÉMIQUE



Les centres de guérison gérés par les communautés autochtones obtiennent de meilleurs résultats que les établissements du Service correctionnel du Canada, tout en coûtant environ 40 % moins cher. Malgré cela, ils continuent de recevoir moins de financement et de ressources, ce qui soulève des questions quant aux intérêts que le système actuel sert réellement.

BAISSE DE LA CRIMINALITÉ, PAS DE L'INCARCÉRATION

Malgré des taux de criminalité stables ou en baisse, le taux d'incarcération au Canada reste élevé — en raison des politiques de surveillance, des lacunes en matière de santé mentale et des défis liés à la réinsertion.



En 2020, 73 % des hommes incarcérés au niveau fédéral et 79 % des femmes incarcérées au niveau fédéral répondaient aux critères d'un ou plusieurs troubles mentaux actuels.



Selon un rapport de 2025, environ 30 % des personnes libérées de la détention se retrouvaient sans domicile fixe dans les deux années suivant la détention. Ce qui augmentait le risque de récidive.



En 2022-2023, environ 85 % des retours en détention étaient dus à des violations des conditions de libération, et non à de nouvelles infractions.

UN MARCHÉ DU TRAVAIL EXPLOITÉ PRÉSENTÉ COMME DE LA RÉINSERTION

CORCAN est un programme de travail en prison géré par le Service correctionnel du Canada. Il est présenté comme un programme de réinsertion, mais est souvent lié à la libération conditionnelle et critiqué pour son caractère exploiteur.

Ce que font les travailleurs incarcérés :

- Fabriquent du mobilier de bureau et des textiles
- Fournissent des services de construction
- Produisent des biens et des services vendus à des clients publics et privés

Les travailleurs gagnent au maximum **6,90 \$** par jour.

Principales préoccupations :

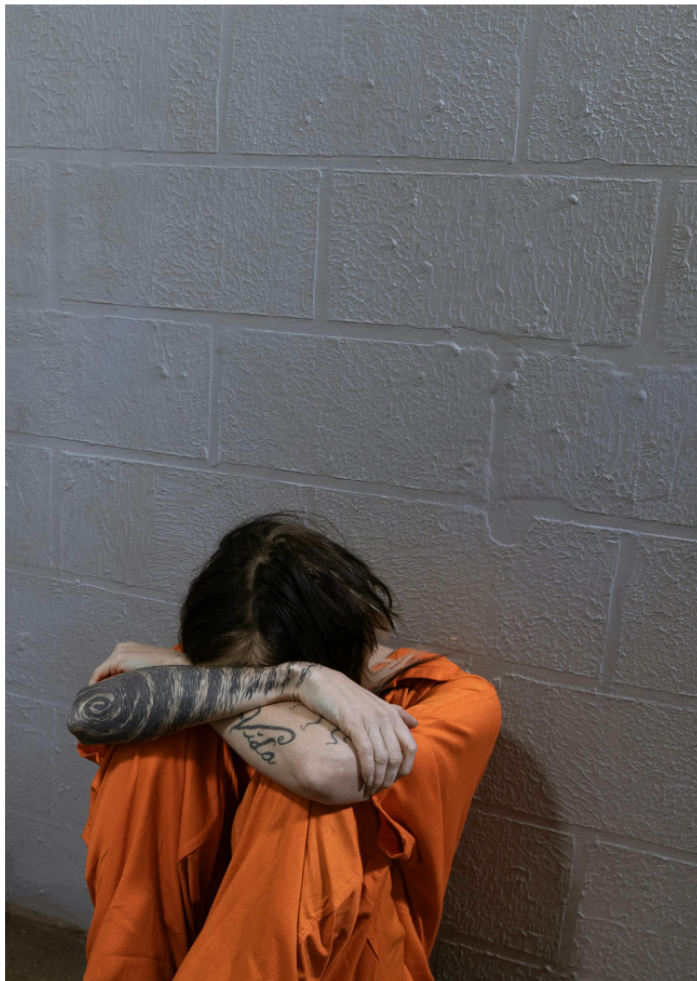
- Perspectives d'emploi limitées à la sortie de prison
- Le manque de participation peut avoir une incidence sur les décisions de libération conditionnelle
- Les travailleurs incarcérés ne sont pas légalement reconnus comme des employés et ne sont pas protégés par le droit du travail

S'agit-il de réinsertion ou d'un système qui tire profit d'une main-d'œuvre sous-payée ?

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://QuakerService.ca/RapportCuiBono>



QUAKERS
Comité canadien des services des Amis



« Les peines elle-
mêmes sont
devenues source de
profit. »



Le rapport « À la recherche du profit : Cui Bono » utilise la question directrice « cui bono » (« à qui profite le système ? ») dans le but d'examiner le système carcéral canadien et les intérêts économiques qui le sous-tendent. En se concentrant sur le Service correctionnel du Canada (SCC), le rapport soutient que l'incarcération n'est pas nécessairement une réponse à la criminalité, mais plutôt une structure financée par l'État qui génère des profits substantiels pour un réseau d'entrepreneurs, de fournisseurs et d'intervenants institutionnels externes. Le rapport part du principe que l'incarcération persiste en partie parce qu'elle crée des sources de revenus stables et des incitations organisationnelles liées à la garde d'humains, à leur surveillance, à la construction des murs et des établissements et à la prestation de services. Les auteurs affirment qu'en demandant à qui profite financièrement l'incarcération, cela permet d'expliquer pourquoi l'expansion carcérale et le recours excessif à la garde persistent, même lorsque les données probantes ne démontrent pas que l'incarcération soit une approche efficace ou humaine pour assurer la sécurité publique.

Le rapport Cui Bono remet en question les idées reçues sur l'efficacité du système carcéral en s'appuyant sur des recherches indiquant que les sanctions privatives de liberté ne réduisent souvent pas la récidive et peuvent même parfois l'accroître légèrement par rapport à des alternatives non privatives de liberté comme la probation ou les mesures d'insertion en milieu ouvert. Ce constat place les politiques pénitentiaires face à un paradoxe : si l'incarcération n'atteint pas systématiquement ses objectifs supposés de dissuasion et de réinsertion, il devient nécessaire de comprendre les autres forces qui la perpétuent.

Le rapport s'appuie sur le concept de « lutte contre la criminalité comme industrie » pour appréhender l'incarcération comme un système doté d'une dynamique économique. Dans ce cadre, les prisons génèrent leur propre demande institutionnelle par le biais de leurs besoins opérationnels, de leurs modèles d'effectifs, de leurs exigences en matière de sécurité et de services externalisés, créant ainsi un environnement où les incitations financières et politiques peuvent privilégier l'expansion punitive à la réduction des risques.

Plus cher mais pas plus sécuritaire

Le statut quo manque de logique

Le rapport souligne également comment les dépenses correctionnelles fédérales reflètent et renforcent cette structure. Les dépenses prévues du SCC pour 2024-2025 s'élevaient à environ 3,17 milliards de dollars, dont la majeure partie était consacrée aux « soins et à la garde », tandis qu'une portion beaucoup plus petite soutenait la réinsertion sociale. Les auteurs affirment que ce profil de dépenses révèle une approche correctionnelle axée sur le maintien en établissement plutôt que sur l'investissement dans des mesures de soutien visant à prévenir l'incarcération ou à favoriser la réussite de la réinsertion. De plus, le rapport met en lumière l'écart important de coûts entre l'incarcération et les solutions de rechange communautaires. Les données du SCC indiquent qu'en 2021, le coût annuel moyen par personne incarcérée était de 150 505 \$, comparativement à 38 418 \$ pour la surveillance et le soutien communautaires. Le rapport présente cet écart de coûts comme preuve qu'un abandon de l'incarcération est non seulement socialement bénéfique, mais aussi financièrement rationnel.

L'un des principaux axes du rapport porte sur l'ampleur et la nature des contrats du Service correctionnel du Canada (SCC). De janvier 2022 à novembre 2024, le SCC a émis plus de 13 000 contrats d'une valeur supérieure à 3,6 milliards de dollars. Toutefois, le rapport souligne que ce chiffre sous-estime probablement l'externalisation réelle, car seuls les contrats de plus de 10 000 \$ sont soumis à l'obligation de divulgation. Les auteurs soutiennent que la contractualisation constitue un moyen privilégié de détourner des fonds publics vers des entreprises privées et des organisations à des fins lucratives. Ils mettent en lumière le fait que la contractualisation s'étend à presque tous les aspects de la vie carcérale, notamment les services de santé, les infrastructures, l'alimentation, l'équipement de sécurité, les technologies de surveillance et le soutien administratif. Grâce à ces ententes, l'incarcération devient un mécanisme de dépenses publiques qui génère continuellement des occasions d'affaires directement liées à l'existence et à l'expansion des prisons.

Le rapport met en lumière un point crucial : de graves problèmes de transparence dans les données gouvernementales utilisées pour le suivi des contrats correctionnels. Les auteurs constatent des incohérences dans les rapports contractuels publiés sur le Portail du gouvernement ouvert, soulignant que les informations sont souvent imprécises, incomplètes ou difficiles à interpréter. Les descriptions des contrats sont souvent vagues. Ceci masque la nature exacte des achats, tandis



que les montants totaux et les informations sur les fournisseurs peuvent varier d'un ensemble de données à l'autre. Le rapport affirme que ces problèmes de qualité des données constituent un obstacle majeur à la responsabilisation et au contrôle démocratique. Si les données relatives aux marchés publics ne peuvent être interprétées de manière fiable, il devient difficile pour le public d'évaluer l'ampleur financière réelle de la privatisation des prisons ou de déterminer si les décisions de dépenses sont conformes aux objectifs de réinsertion.

Dans les contrats analysés dans le rapport, plusieurs bénéficiaires importants sont identifiés. McKesson Canada Corporation (filiale de la société américaine McKesson Corporation) figure parmi les principaux bénéficiaires, ayant perçu plus de 215 millions de dollars en contrats du Service correctionnel du Canada (SCC) entre janvier 2022 et novembre 2024. Au cours des dernières années, McKesson Corporation et sa filiale canadienne ont été impliquées dans des poursuites judiciaires concernant l'épidémie d'opioïdes aux États-Unis et au Canada.

Le rapport établit un lien avec des préoccupations plus générales concernant la prestation de soins de santé en milieu carcéral, notamment l'utilisation de médicaments comme outil de gestion et la surprescription de psychotropes dans certains établissements. Paladin Technologies est présentée comme une autre bénéficiaire importante, ayant perçu environ 18 millions de dollars avant d'être acquise par la société allemande Bosch Building Technologies. Les auteurs soulignent que les contrats de sécurité et de surveillance incitent à développer les infrastructures de surveillance, ce qui peut intensifier le contrôle institutionnel et nuire à la santé mentale et à la dignité des détenus. Sysco (multinationale américaine) est également mentionnée en lien avec l'approvisionnement alimentaire des prisons. Le rapport

suggère que la centralisation des achats et les pressions à la réduction des coûts contribuent à la baisse de la qualité des aliments et à la diminution de l'autonomie des personnes incarcérées.

Outre ces entreprises, le rapport identifie également le Corps canadien des commissionnaires comme un important bénéficiaire de contrats, ayant reçu environ 78,7 millions de dollars. Bien qu'il s'agisse d'un organisme sans but lucratif, le rapport l'inscrit dans le même contexte économique plus large d'expansion de la sécurité, faisant valoir que les ressources sont fréquemment consacrées à des modèles axés sur la garde plutôt qu'à des services de soutien tenant compte des traumatismes, à la réadaptation ou à la réinsertion sociale. Le rapport élargit également son analyse au-delà du Service correctionnel Canada (SCC) pour mettre en lumière la dynamique des contrats et de la privatisation à l'échelle provinciale, notamment la participation des entreprises à la construction de prisons et la croissance des services payants de télécommunications et d'accès numérique dans ces établissements.

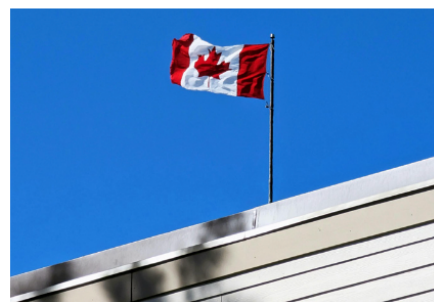
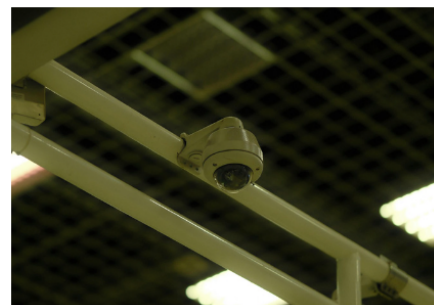
Le rapport établit un lien entre ces flux financiers et les conséquences réelles en prison. Il soutient que la privatisation et les mesures d'austérité ont dégradé les conditions de détention et transféré les coûts aux personnes incarcérées et leurs familles. Lorsque les ressources institutionnelles s'avèrent insuffisantes, les familles absorbent souvent le fardeau financier par le biais des dépenses à la cantine et des frais de communication. Le rapport critique également le travail de personnes incarcérées dans le cadre du programme CORCAN, arguant que, bien que présenté comme une formation professionnelle à visée de réinsertion, il fonctionne souvent comme un système de travail sous-payé aux compétences peu transférables, mêlant ainsi discours de réinsertion et pratiques économiques d'exploitation.

En conclusion, le rapport « À la recherche du profit : cui bono ? » soutient que le système correctionnel canadien repose sur une infrastructure économique qui profite aux entrepreneurs externes et aux parties prenantes institutionnelles, tandis que les personnes incarcérées, leurs familles et les collectivités en subissent les conséquences néfastes. Le rapport préconise une réaffectation des ressources publiques, en les détournant de la punition au profit de la prévention, notamment par le biais du soutien au logement, des traitements en santé mentale et en toxicomanie, de la justice réparatrice et des initiatives de justice menées par les Autochtones et fondées sur l'autodétermination. Le rapport favorise la transparence, la responsabilisation des contractants et une réduction du recours à l'incarcération comme des étapes essentielles vers une société plus sécurisée et plus juste.

Voir le rapport pour citations et sources de chiffres données dans ce résumé.

259 654 \$

**Coût d'incarcérer une femme
au Canada pour un an**



Lire le rapport
au complet :

[QuakerService.ca/
RapportCuiBono](http://QuakerService.ca/RapportCuiBono)



QUAKERS

Comité canadien des
services des Amis

Comité canadien des services des Amis
60, avenue Lowther, Toronto, ON M5R 1C7

Site Web : QuakerService.ca

Téléphone : (416) 920-5213

Courriel : Info@QuakerService.ca

Réseaux sociaux : [@CFSCQuakers](https://www.facebook.com/CFSCQuakers)

Numéro d'organisme de bienfaisance : 13214 6549 RRO001